



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-116 – 30 mai 2023

Commande publique

Marchés publics

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN

Excusés :

Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Julien DUBOIS – Audrey GROSHENY – Quentin PILLET

Absente :

Catherine CHERIF

Pouvoirs :

Joël SIELLER à Dominique DELAMARRE – Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL – Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Matthieu CHANEL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation de la Mairie 3^{ème} tranche – Avenants aux marchés de travaux

Par délibérations n° 22-056 et 22-121 en date des 29 mars 2022 et 31 mai 2022 respectivement, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer les marchés de travaux liés à la réhabilitation de la Mairie – 3^{ème} tranche avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Démolition, gros œuvre avec l'entreprise COREVA, pour un montant de 262 126,53 € HT
- Lot n° 4 Menuiseries extérieures avec l'entreprise ARIMUS, pour un montant de 128 000,00 € HT
- Lot n° 6 Cloisons sèches avec l'entreprise BREL, pour un montant de 62 500,00 € HT
- Lot n° 10 Electricité avec l'entreprise LUSTRELEC, pour un montant de 69 500,00 € HT

Par délibération n° 23-081 en date du 28 mars 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des avenants n° 1 pour les lots suivants :

- | | | | |
|-------------|-----------------------------------|--------------------|---------------|
| - Lot n° 1 | Démolition, gros œuvre | pour un montant de | 33,77 € HT |
| - Lot n° 8 | Revêtements de sols | pour un montant de | 2 998,25 € HT |
| - Lot n° 10 | Electricité | pour un montant de | 843,97 € HT |
| - Lot n° 11 | Chauffage, ventilation, plomberie | pour un montant de | 566,10 € HT |

Dans le cadre de l'exécution des marchés, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Ils portent sur les prestations suivantes :

- Lot n° 1 Suppression de la démolition de la dalle existante zone ancienne salle polyvalente et suppression de semelles filantes (- 9 234,19 € HT)
Déconstruction du solivage et isolant dans les anciens bureaux des locaux scolaires et suppression de la chape dans l'ancienne salle polyvalente (+ 4 464,09 € HT)
Reprise des jambages et finitions des tableaux (+ 18 071,82 € HT)
Étanchéité du soubassement le long du bac de terre (+ 1 188,00 € HT)
Carottage (+ 743,61 € HT)

- Lot n° 4 Ajout de menuiseries ouvrantes dans les bureaux Urbanisme (+ 5 694,20 € HT)
 Suppression et modification de menuiseries extérieures (- 4 141,51 € HT)
- Lot n° 6 Adaptation des cloisons entre sanitaires (+ 742,82 € HT)
- Lot n° 10 Modification du type de luminaires afin de supprimer ceux en suspensions par des pavés
 leds encastrés (+ 1 149,47 € HT)

Considérant l'avis favorable des Commission Travaux – Sécurité, Commission des Marchés Publics MAPA (pour le lot n° 1 Démolition, gros œuvre) et Commission Finances – Budgets, réunies respectivement les 17 avril 2023, 9 et 22 mai 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

Il est proposé :

- 1°) De passer des avenants n° 1 aux marchés de travaux suivants :
 - Lot n° 4 Menuiseries extérieures pour un montant de 1 552,69 € HT
 - Lot n° 6 Cloisons sèches pour un montant de 742,82 € HT
- 2°) De passer des avenants n° 2 aux marchés de travaux suivants :
 - Lot n° 1 Démolition, gros œuvre pour un montant de 15 233,33 € HT
 - Lot n° 10 Electricité pour un montant de 1 149,47 € HT
- 3°) D'autoriser le Maire à les signer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE



Matthieu CHANEL

POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 compte tenu de la
 -Réception en Préfecture le 05/06/2023
 -Publication en ligne le 06/06/2023
 -Notification le
 Le Maire,

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . Le recours gracieux</p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux</p>	<p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .</p>